

## 🚦 Sécurité routière : à Gimont, la ville passe à 30 km/h



🚦 Sécurité routière : à Gimont, la ville passe à 30 km/h



Dans une démarche volontariste en faveur de la sécurité routière et de la qualité de vie, la municipalité de Gimont a décidé d'instaurer, à compter du **26 juillet prochain**, une **zone 30 km/h** sur une grande partie de son réseau de voirie urbaine.

Cette mesure vise à **réduire les vitesses excessives** en agglomération, limiter les nuisances sonores, sécuriser les traversées piétonnes et encourager les modes de déplacement doux comme la marche ou le vélo. Elle s'inscrit dans un mouvement national et européen de « pacification de la circulation » dans les centres urbains.

« **La sécurité de tous, c'est notre priorité. Réduire la vitesse permet de sauver des vies, de diminuer la gravité des accidents et de favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers** », explique un représentant de la mairie.

Des exceptions maintenues à 50 km/h

Toutefois, certaines voies conserveront leur limitation actuelle de **50 km/h**, pour des raisons de fluidité du trafic et de cohérence avec les axes de transit. Il s'agit notamment : des **entrées de ville** en provenance de **Toulouse, Samatan, Saramon, Auch, Mauvezin et Touget**, de **l'avenue de Cahuzac**, et du **boulevard du Nord**.

Ces axes, souvent empruntés par les poids lourds ou les automobilistes de passage, resteront en dehors du périmètre de la zone 30, tout en faisant l'objet d'une vigilance accrue en matière de signalisation et de sécurité.

### Une ville plus apaisée

Outre les aspects purement sécuritaires, cette initiative répond à une volonté plus large de **rendre la ville plus agréable et accessible**, en limitant les nuisances liées à la circulation automobile. Selon plusieurs études, abaisser la vitesse maximale à 30 km/h permet de réduire significativement le bruit, les émissions polluantes, et surtout, d'augmenter les chances de survie en cas d'accident : à 30 km/h, le risque de décès pour un piéton percuté est cinq fois moins élevé qu'à 50 km/h.

Les Gimontois sont donc invités à **adopter une conduite plus souple et respectueuse**, dès le 26 juillet. Des panneaux de signalisation seront installés et une campagne de communication accompagnera le déploiement de cette mesure.

« **À Gimont, on lève le pied !** », lance la mairie dans une formule qui se veut à la fois pédagogique et bienveillante.

EN SAVOIR + [https://gimont.fr/actualites/gimont\\_passe\\_en\\_zone\\_30\\_/3335](https://gimont.fr/actualites/gimont_passe_en_zone_30_/3335)

#gimont #mairiedegimont #securite #securiteroutiere #zone30